



Cabinet Olson et Roberti

DOCUMENT D'ENTREE en RELATION

FORUM Affaires

Bâtiment DAUPHIN

18 Allée du Lac Saint André

73382 Le Bourget du Lac Cedex

09.72.76.04.50

contact@olson-roberti.com

www.olson-roberti.com

 Orias
IMMATRICULÉ N°
11062442





FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Olson et Roberti est une Société au Capital de 7 125€ domiciliée FORUM AFFAIRES 18 Allée du Lac Saint André 73382 Le Bourget du Lac Cedex, immatriculée à Chambéry sous le RCS N° 532 472 503, dirigée par Nicolas GOMMENDY, diplômé du Master II de Gestion de Patrimoine (Université Aix-Marseille) Centre d'Etude des Techniques Financières et d'Ingénierie.

- Le responsable du traitement des données conformément au RGPD est Nicolas GOMMENDY en tant que directeur du Cabinet. Les informations recueillies sur les formulaires nécessaires à notre assistance et conseil sont enregistrées dans un fichier informatisé par des personnes habilitées par le Cabinet pour l'analyse, le suivi, la fidélisation, l'assistance du client et l'accomplissement de ses obligations en matière de lutte anti-blanchiment.
- Vos informations sont conservées pendant toute la durée de la relation avec le client et sont destinées à être intégrées dans les logiciels patrimoniaux, CRM du Cabinet ainsi qu'à la news letter. La conservation des informations sera de minimum 5 ans après le terme de la relation contractuelle et 10 ans pour toute opération immobilière.
- Conformément à la loi « informatiques et libertés » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant soit par voie électronique à contact@olson-roberti.com.

En complément de la Compétence Juridique Appropriée, le Cabinet Olson et Roberti est également :

CIF (Conseil en Investissement Financiers)

Proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.
Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) n°E003169,
Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
Adresse Internet : www.amf-France.org

IAS (Intermédiaire en assurance) Orias n° 11062442

Courtier Type B

MIOBSP (Mandataire d'Intermédiaire en opération de Banque et en services de Paiements) Orias n° 11062442

Le statut de votre courtier est Courtier et Mandataire non-exclusif. (Voir tableau des partenaires)

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Adresse : 4 Place de Budapest 75435 Paris Cedex 9

Adresse internet : <http://www.acpr.banque-France.fr/accueil.html>

AI (Agent Immobilier)

Enregistré à la CCI de Savoie

sous le numéro carte T (Transaction et fonds de commerce) n° CPI 7301 2017 0000 20530

Sans manipulation de fonds

L'activité est contrôlable par la DGCCRF



Le Cabinet OLSON et ROBERTI dispose conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et Financier et du code des assurances.

MS AMLIN Police n° AMRCP200944

Pour des montants de	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité civile Professionnelle	300 000 €	1 525 000 €	500 000 €	150 000 €
Garantie Financière	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Le Cabinet OLSON et ROBERTI d'engage à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Le Cabinet OLSON et ROBERTI :

- **Est tenu au secret professionnel,**
- Est tenu à une obligation de moyen et non de résultat,
- Utilise des logiciels de simulations,
- Réalise des simulations à titre indicatives,
- Ne peut s'engager sur des rendements futurs,
- S'engage à vous fournir des informations claires, transparentes et non trompeuses,
- Intervient auprès des clients de façon NON INDEPENDANTE au sens de l'article 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Cela signifie qu'il sera amené à proposer plusieurs solutions pour lesquelles il serait commissionné si l'investisseur se positionne sur l'un de ces supports. En contrepartie, le Cabinet OLSON et ROBERTI devra exposer les avantages et inconvénients de chaque support par la rédaction d'un rapport de préconisation et d'adéquation.
- Ne détient aucune participation ou actionariat dans les supports qui sont proposés aux investisseurs de telle sorte qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêt.
- Le Cabinet Olson et Roberti n'accompagne pas,
 - Les clients sur tout investissement lié aux Outre-Mer,
 - Les clients US Person,
 - Exclu les investissements en direct ou en Société Civile de Placement en Immobilier pour les dispositifs Malraux et Monument Historique,
- Le Cabinet Olson et Roberti accompagne,
 - Les clients domiciliées dans l'espace Européen, Suisse et Monaco,
 - Les clients uniquement sur des supports disposant des agréments ministériels, légaux ou réglementés et / ou autorisations émanant de tout autorité de régulation Française,

Vous vous engagez vis-à-vis du Cabinet OLSON et ROBERTI à :

- Communiquer des informations exactes et précises sur votre patrimoine,
- Vous certifiez que vous pouvez, sur simple demande, justifier de l'origine de l'ensemble des fonds constituant votre patrimoine.



NOTRE METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Etape 1 – OUVERTURE DU DOSSIER

- Présentation du Document d'Entrée en Relation,
- Collecte des informations patrimoniales,
- Détail des objectifs,
- Horizon des objectifs,
- Définition des moyens disponibles à la réalisation des objectifs,
- Réalisation du profil investisseur,
- Rédaction de la lettre de Mission.

Etape 2 – NOTE PATRIMONIALE

- La note patrimoniale est rédigée, présentée et expliquée sur les bases des informations collectées auprès du client,
- La note patrimoniale peut comporter des simulations d'investissement selon les solutions juridiques et fiscales (*),
- La note patrimoniale comporter des préconisations de solutions en adéquation avec la situation du client (*)

Etape 3 – QUESTIONS / REPONSES

- La remise de la note patrimoniale est sujet à questionnement,
- Le Cabinet OLSON et ROBERTI apporte réponses et éclaircissements,
- Approfondissement des pistes de réflexion,
- Validation globale ou partielle des pistes de réflexion,
- Ajustement ou validation des moyens disponibles à la réalisation des objectifs,
- Ajustement ou validation des objectifs,

Etape 4 – Mise en Œuvre (*)

- Rédaction de la Lettre de Mission,
- Accompagnement personnalisée.

(*) Selon la mission confiée au cabinet Olson et Roberti par le client.



PARTENAIRES

Le Cabinet Olson et Roberti est affilié à l'Office by Primonial et référencé en tant que conseiller financier sur la plateforme de mise en relation www.neofa.com.

Dénomination	Nature	Type d'accord	Mode de Rémunération
Office by PRIMONIAL	Ingénierie Patrimoniale	Démarchage	Honoraires
CREDIT PACK	Banque (Restructuration)	Démarchage	Honoraires
CREDIFIN	Banque (Financement)	Démarchage	Honoraires
METLIFE	Assureur (Prévoyance)	Démarchage	Commission
AM FRANCAISE	Gestionnaire de SCPI	Démarchage	Commission
PAREF GESTION	Gestionnaire de SCPI	Démarchage	Commission
ALPTIS	Assureur (Prévoyance)	Démarchage	Commission
LE MONDE IMMO	Plateforme Immobilier	Démarchage	Commission
PICHET	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
GENERALI	Assureur	Démarchage	Commission
KEYS	Société de Gestion	Démarchage	Commission
ALTAND VOISIN	Gestionnaire de SCPI	Démarchage	Commission
FIDELITY	Société de Gestion	Démarchage	Commission
MY MONEY BANK	Banque	Démarchage	Commission
LAZARE IMMO	Administrateur de biens	Démarchage	Commission
PRIMONIAL REIM	Société de Gestion	Démarchage	Commission
NORMA CAPITAL	Société de Gestion	Démarchage	Commission
INTERGESTION	Société de Gestion	Démarchage	Commission
ORADEA	Société de Gestion	Démarchage	Commission
SOGENIAL	Société de Gestion	Démarchage	Commission
AESTIAM	Société de Gestion	Démarchage	Commission
LA FRANCAISE DE L'ECHIQUIER	Société de Gestion	Démarchage	Commission
APICIL	Assureur	Démarchage	Commission
CARDIF	Assureur	Démarchage	Commission
CNP ASSURANCE	Assureur	Démarchage	Commission
MAGNIOLA	Assureur	Démarchage	Commission
ERES	Assureur	Démarchage	Commission
INTENCIAL	Assureur	Démarchage	Commission
NORTIA	Assureur	Démarchage	Commission
SPIRICA	Assureur	Démarchage	Commission
SURAVENIR	Assureur	Démarchage	Commission

Liste non exhaustive pouvant évoluer selon les besoins du cabinet.



REMUNERATION Hors honoraires

Le Cabinet OLSON et ROBERTI intervient dans les domaines de l'assurance, de la Banque, de la Finance, de l'immobilier et du conseil. Chaque domaine d'activité a son propre principe de rémunération dont nous vous en expliquons le fonctionnement ci-dessous :

Statut CIF – Conseil en Investissement Financier

- Pour tout acte d'intermédiation, le Cabinet OLSON et ROBERTI est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent le cas échéant une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100% de ceux-ci.

Statut d'Agent Immobilier

- Immobilier NEUF : Le Cabinet OLSON et ROBERTI perçoit une commission payée par le promoteur et/ou partenaire à l'issue de la signature par le client de l'acte authentique, autrement dénommé « Commission à la charge du vendeur »,
- Immobilier ANCIEN : Le Cabinet OLSON et ROBERTI perçoit une commission payée par l'acquéreur à l'issue de la signature par le client de l'acte authentique, autrement dénommé « Commission à la charge de l'acquéreur ». Dans le cas du mandat de recherche les honoraires sont également à la charge de l'acquéreur.
- Les honoraires sont déterminées selon les Barèmes « Honoraires de vente » et « Honoraires de Mandat de recherche ».
- Le Cabinet se laisse le choix de rentrer un mandat en direct ou par l'intermédiaire de l'un de ses fournisseurs après accord du client.

Statut IOBSP – Intermédiation en Opération de Banque et Service de Paiement

- Un mandat de courtage est établi directement entre les clients et les partenaires sélectionnés par le Cabinet OLSON et ROBERTI pour traiter l'opération de financement,
- Une convention annuelle signée entre le Cabinet OLSON et ROBERTI et le partenaire valide par perception d'une commission d'apporteur d'affaire par le partenaire uniquement et uniquement si le dossier est financé et fonds débloqués,

Statut IAS – Intermédiaire en Assurance

- Pour tout acte d'intermédiation, le Cabinet OLSON et ROBERTI est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la compagnie d'assurance qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent le cas échéant une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100% de ceux-ci.



TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction n°2102 du 13/07/12-Maj 24/4/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Par réclamation, l'AMF vise les déclarations actant du mécontentement du client envers le professionnel. Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation. (Instruction AMF n°2012-07 du 13 Juillet 2012).

Traitement des réclamations : Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

1- Avec la Cabinet Olson et Roberti

Par courrier : FORUM AFFAIRES 18 Allée du Lac Saint André 73382 Le Bourget du Lac Cedex

Par téléphone : 09 72 76 04 50

Par courriel : contact@olson-roberti.com

Le Cabinet OLSON et ROBERTI s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dument justifiées.

2- Saisir un médiateur :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : MEDIATEUR de l'ANACOFI 92 Rue d'Amsterdam 75009 PARIS	Pour les activités d'Assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PRIS CEDEX 09 Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Médiateur compétents litiges avec consommateur : Pour les activités CIF Madame Marielle Cohen-Branche Médiateur AMF (Autorité Des Marchés Financiers) 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 http://www.amf-France.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/modes-de-saisine.html	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso 62 Rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IOBSP www.anm-conso.com/anacofi-iobsp Site internet IMMOBILIER www.anm-conso.com/anacofi-immo



Je reconnais avoir pris connaissance de cette Fiche d'Informations Légales et donne mon accord pour la poursuite de la relation avec le Cabinet OLSON et ROBERTI.

Fait à

OLSON et ROBERTI

CLIENT

Le

Le